



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 365
Renforcement des fonds propres de l'Agence
française de développement



PROGRAMME 365
**Renforcement des fonds propres de l'Agence
française de développement**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 365 : Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Ce programme, créé en 2021, permet de doter en capital l'Agence française de développement (AFD) sous la forme d'une conversion^[1] en fonds propres de base (CET1) des prêts de ressources à condition spéciale (RCS), ressources très concessionnelles octroyées par l'État à l'AFD *via* le programme 853 « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » de la mission « Prêts à des États étrangers ».

La dotation de l'Agence transite par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » préalablement abondé en recettes *via* le programme 365.

[1] Cette conversion est essentielle au déploiement de l'activité de l'AFD, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise en tant que société de financement. Depuis juin 2021, en application du règlement européen CRR2, les RCS ne sont plus prises en compte au titre des fonds propres pour le calcul du ratio grands risques auquel l'Agence est soumise, et qui limite à 25 % des fonds propres au maximum son exposition sur une géographie.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023			
	Consommation 2023			
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000	150 000 000 150 000 000	150 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	150 000 000 (hors titre 2)		150 000 000	
Total des AE consommées	150 000 000	0	150 000 000	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023			
	Consommation 2023			
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000	150 000 000 150 000 000	150 000 000
Total des CP prévus en LFI	0	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	150 000 000 (hors titre 2)		150 000 000	
Total des CP consommés	150 000 000	0	150 000 000	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	190 000 000	190 000 000	190 000 000
Total des AE consommées	190 000 000	0		190 000 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000
Total des CP prévus en LFI	0	190 000 000	190 000 000	190 000 000
Total des CP consommés	190 000 000	0		190 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	190 000 000	0	150 000 000	190 000 000	0	150 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	190 000 000	0	150 000 000	190 000 000	0	150 000 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	150 000 000	0	0	150 000 000	0
Prêts et avances	0	150 000 000	0	0	150 000 000	0
Total hors FdC et AdP		150 000 000			150 000 000	
Total*	190 000 000	150 000 000	150 000 000	190 000 000	150 000 000	150 000 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
Total des crédits consommés	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 150 000 000	CP ouverts en 2023 * (P1) 150 000 000
AE engagées en 2023 (E2) 150 000 000	CP consommés en 2023 (P2) 150 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 150 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 150 000 000	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -150 000 000	
AE engagées en 2023 (E2) 150 000 000	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 150 000 000	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		150 000 000	150 000 000		150 000 000	150 000 000
		150 000 000	150 000 000		150 000 000	150 000 000

Les crédits du programme 365 visent à permettre à l'État de renforcer les fonds propres de l'AFD. En 2023, le montant total versé s'élève à 150 M€, au titre de la conversion en fonds propres de base dit « Tier 1 » (T1) de ressources à condition spéciale (RCS)^[1] déjà octroyées à l'AFD, actuellement éligibles en fonds propres complémentaires dit « Tier 2 » (T2).

L'intégralité de cette dotation en capital a été portée par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE), abondé par le programme 365.

Parallèlement, le montant de RCS déjà décaissé vers l'AFD ayant vocation à être converti (150 M€) a été remboursé sur le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers », de sorte que la conversion de RCS a été neutre budgétairement en 2023.

[1] Les RCS sont des prêts octroyés par l'État à l'AFD à partir du programme 853 à des termes très préférentiels (typiquement : durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25 %). Ces RCS permettent ensuite à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou ponctuellement de mettre en œuvre pour le compte de l'État des prêts à des institutions multilatérales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		150 000 000		150 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		150 000 000		150 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	150 000 000		150 000 000	
Prêts et avances	150 000 000		150 000 000	
Total	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000

Les crédits ont été ouverts en loi de finances initiale pour 2023 sur le titre 7 « Dépenses d'opérations financières », la finalité de la dépense étant de procéder à la recapitalisation de l'AFD. Toutefois, cette opération a été réalisée *via* le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) : dans ce cadre, le transfert des crédits effectué du programme 365 vers le programme 731 du CAS PFE

constitue une dépense de titre 3 (mouvement comptable sur le compte 62). La dépense du CAS PFE, constituant une prise de participation contrôlée (compte 26), a été enregistrée sur le titre 7.